

Un programme d'aide au recrutement des personnes désavantagées et un programme spécial ARDA, établis en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, contribuent à créer des emplois pour les personnes d'ascendance indienne. En 1978, ces programmes ont généré 184 emplois dans le cadre de 60 projets.

Un programme d'encouragement du commerce a pour but d'aider les fabricants ou les producteurs à commercialiser de nouveaux articles ou à conquérir de nouveaux marchés pour les biens faisant déjà partie de leur gamme de fabrications. Ce programme prévoit le partage des frais relativement à différentes activités, y compris des foires de commerce, des missions commerciales, la prospection des marchés, la publicité des produits, un programme d'accueil des acheteurs étrangers et l'envoi d'échantillons.

La Société de développement économique de la Saskatchewan (SEDCO), société de la Couronne, partage avec les collectivités les frais d'aménagement de parcs industriels et de mise en place de l'infrastructure indispensable à l'implantation de nouveaux établissements industriels. L'aide financière que la SEDCO offre comprend des prêts hypothécaires remboursables sur une période maximale de 20 ans; des prêts à court terme; des ententes de cession-bail, et de location de terrains, bâtiments et équipement industriels; la participation au capital social et au financement d'entreprises; enfin, des garanties de prêts accordés par les institutions prêteuses traditionnelles. La SEDCO constitue une source majeure de capital-risque et peut organiser un programme global de financement particulier à l'égard de chaque projet qui lui est soumis.

Du financement peut également être obtenu grâce au programme de développement industriel que gère le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan. Ce programme comporte aussi l'octroi de prêts-subsidés pour les projets d'un coût inférieur à \$100,000. Les entreprises de fabrication et de transformation qui envisagent de s'agrandir, de se moderniser ou d'acquérir de nouvelles installations dans la province sont admissibles au régime de prêts.

L'Opération recyclage débarrasse les campagnes de la Saskatchewan des véhicules de rebut et récupère le métal qu'ils contiennent, pour le transporter à l'Interprovincial Steel and Pipe Co., de Regina, qui le retransforme.

Un festival de l'artisanat de la Saskatchewan, parrainé par le ministère, se tient chaque année dans la ville de Battleford. En 1978, des records y ont été atteints en ce qui concerne l'assistance aussi bien que les ventes. A cette occasion, environ 15,000 personnes ont acheté des produits ou passé des commandes pour une valeur de \$84,000.

18.5.9 Alberta

L'Alberta Opportunity Company (AOC) est une société de la Couronne créée pour promouvoir la croissance économique en encourageant l'établissement de nouvelles entreprises et en contribuant à l'expansion des entreprises existantes. Elle accorde la priorité aux Albertains et aux entreprises albertaines, aux petites entreprises et aux localités à faible population.

Pour avoir droit à de l'aide, l'entreprise requérante, qui peut être une entreprise à propriétaire unique, une entreprise en nom collectif, une coopérative ou une société constituée, doit avoir un but lucratif, être située en Alberta et fournir l'assurance que l'aide reçue sera utilisée exclusivement en Alberta. Les entreprises admissibles comprennent les établissements de production, de transformation et d'assemblage, les entreprises de services, les commerces de gros et de détail, les installations de loisirs, les établissements touristiques, les organisations de développement local, les entreprises commerciales d'étudiants et les nouvelles industries qui fournissent un apport unique et valable à la province. Le programme exclut les sociétés de financement, les pourvoyeurs de logements autres que les installations touristiques, les services publics tels que les centrales génératrices et sociétés de distribution d'électricité, ainsi que les industries axées sur l'exploitation des ressources comme les industries extractives ou de production de pétrole et de gaz.

L'aide peut être accordée pour l'établissement de nouvelles entreprises, l'acquisition d'immobilisations (terrains, bâtiments et matériel), l'expansion d'installations existantes,